

LE MADAWASKA

CINQ SOUS LE NUMERO

EDMUNDSTON, N.-B.

17 MARS, 1927.

QUATORZIEME ANNEE No. 11

ABOLIRA-T-ON LA LOI DE PROHIBITION ?

Ouverture de la session provinciale jeudi dernier — Le discours du Trône — Où il est question de certains changements au sujet de la loi de prohibition — Autres mesures.

Québec refuserait de permettre une écluse au lac Témiscouata

La session provinciale s'est ouverte jeudi dernier selon les cérémonies habituelles. Deux nouveaux députés ont fait leur entrée à la chambre: MM. C.J. Osman et Clovis T. Richard.

Le discours du Trône n'a rien, cette année, de particulièrement intéressant, sauf l'un des derniers paragraphes où il est dit que les importantes mesures seront soumises à votre considération relativement à la vente des liqueurs alcooliques.

Cette nouvelle s'est répandue comme une fusée dans toute la province, et les commentaires et suppositions vont leur train. D'aucuns prétendent que l'on ne fera subir que de légers changements à la loi actuelle. D'autres prétendent que le gouvernement, assuré d'une majorité favorable, abolira la présente loi pour la remplacer par une autre semblable à celle de Québec, d'Ontario ou de la Colombie-Britannique.

Déjà des résolutions protestant contre ce dernier changement ont été adressées au gouvernement. Le Dominion Temperance Alliance proteste également de toutes ses forces.

L'opinion publique dans la province est cependant partagée. Les uns sourient déjà à la pensée de pouvoir avoir un verre de bonne bière pour dix sous, d'autres semblent indifférents à tout changement, en autant que la loi adoptée sera franchement mise en force.

Enfin les prohibitionnistes, de principes et de famille ne veulent aucun changement. Ils veulent l'application à la lettre de la loi actuelle. Qui de ces groupes verra ses opinions l'emporter? Personne ne le sait, puisque dans certains milieux, l'on assure que le gouvernement n'a encore rien de défini. Cette nouvelle aurait été insérée dans le discours du Trône plutôt pour sonder l'opinion publique.

Autres points du discours du Trône: on a toute confiance que le gouvernement fédéral acceptera au complet le rapport Duncan, favorisant les demandes des provinces maritimes; le gouvernement voit d'un bon œil les travaux accomplis au Grand-Sault, en vue d'un développement considérable d'énergie électrique, qui favorisera l'industrie en général et celle du bois franc en particulier.

Le discours traite également des progrès accomplis dans l'industrie agricole l'an dernier, du développement du tourisme dans notre province, de la nécessité grandissante d'un soin spécial à apporter aux faibles d'esprit.

Le discours du Trône a été proposé par M. A.R. MacKenzie, député de Charlottetown, et secondé par M. Osman, député du comté d'Albert.

L'on rapporte que la New-Brunswick Hydro-Electric Commission a demandé à la législature de Québec l'autorisation accordée au gouvernement Veniot, d'écluser la décharge du lac Témiscouata, pour le développement des chutes de Grand-Sault, et que cette autorisation lui a été refusée parce que celle-ci avait été d'abord accordée pour une entreprise du gouvernement et qu'aujourd'hui ce développement est une entreprise privée. Ce refus a une grande importance sur le développement des chutes, car l'on comptait beaucoup sur la réserve d'eau que fournissait le lac Témiscouata en été, alors que la rivière de Saint-Jean est un bras.

LA SURVIVANCE DES ACADIENS

(L'Oiseau Bleu)

Ma chère Jeanne, tout comme les individus, les peuples sont châtis quand ils ne respectent pas les lois de la morale.

— Explique-toi, Paul, car je l'avoue que cela me paraît obscur.

— Oh! c'est fort simple. L'Angleterre, j'entends les Lords qui le gouvernement, avait approuvé la déportation des Acadiens. C'était violer les lois de la justice puisqu'on déportait injustement son prochain pour s'enrichir soi-même; on violait également les lois de la nature en séparant violemment les membres d'une même famille.

— Cela méritait une punition.

— Et elle ne se fit pas attendre. Comme l'Angleterre avait fait de fortes dépenses pour s'emparer du Canada, George III promulga la fameuse Loi du timbre, pour se créer des revenus dans les colonies américaines. Ces dernières se révoltèrent de s'affranchir du joug de la métropole. En conséquence, l'Assemblée du Massachusetts invita la Nouvelle-Ecosse à entrer dans le mouvement des loyalistes; refusèrent; bon nombre de ses derniers, comptaient les parents et des amis parmi les révolutionnaires.

— Et ils se trouveront dans la même alternative que les Acadiens: combattre leurs frères ou lever le neutre.

— Précisément. Et nous voyons que les Anglais des comtés de King et de Cumberland, adressèrent aux autorités une pétition où il était dit: "Il serait de la plus grande cruauté et de la plus grande injustice de nous contraindre de marcher en armes contre les parents et des amis." Naturellement, on leur accorda.

— Ce qu'on avait refusé aux Acadiens.

— De plus, de 1755 à 1782, nombre d'Anglais refusèrent de prêter le serment d'allégeance et ils ne furent pas déportés.

— Que fit-on des sauvages?

— Anglais et Américains multiplièrent les démarches et firent de plus belles promesses aux Micmacs pour se les attacher. Comme la plupart de ces derniers étaient catholiques, et qu'ils réclamaient le missionnaire qu'on leur avait enlevé en 1773, les autorités anglaises mandèrent l'abbé Bourque qui fit prêter solennellement, le 24 septembre 1778, le serment d'allégeance aux Micmacs, aux Miramichis et aux Malécites.

— Et nos chers Acadiens?

— En 1767, il y avait dans la Nouvelle-Ecosse 13,000 habitants dont 1,256 Acadiens disséminés dans tout le pays, gagnant péniblement leur vie, employés par les nouveaux colons soit aux durs travaux de la ferme, soit à défricher la forêt, soit à réparer les digues.

Un certain nombre s'étaient établis sur des terres inoccupées et en friches, les propriétaires surveillaient en silence les progrès des travaux, et un beau jour, ils s'en emparèrent sans indemnité, les pauvres malheureux. Cependant, on accorda à un certain nombre de familles acadiennes, qui présentaient le serment d'allégeance, de mauvaises terres qui rapportaient peu. Pour vivre, dit l'abbé Bailly, en 1773, nos paroissiens font la chasse, la pêche et coupent du bois; nécessairement, ils sont fort pauvres.

En 1775 et en 1776, on comptait parmi les millions 400 Acadiens; on avait si grande confiance en eux qu'on leur confia le

L'HON. DYSART EST CHOISI COMME CHEF

Fredericton, N.-B., 10. — L'hon. A. Allison Dysart, ancien Ministre des Terres de la Couronne dans le gouvernement Veniot, a été choisi chef parlementaire de l'opposition à un caucus des membres de l'opposition, tenu sous la présidence de M. F. E. Richard, député de Kent, qui agit désormais comme président du caucus; M. John W. Nilge, député de Victoria, a été nommé secrétaire du caucus et M. A. J. Bordage, député de Kent, a été choisi comme whip en chef de l'opposition.

M. Bordage siège au parlement provincial depuis 1917. C'est un marchand et il demeure à St-Louis, Kent, N.-B.

M. PIUS MICHAUD EST DE RETOUR

Samedi dernier, M. Pius Michaud, avocat de notre ville, revenant d'un voyage de près de trois mois, dans les îles occidentales de l'Amérique centrale. M. Michaud s'est rendu à environ 18 mille de l'équateur; il a visité la Guyane anglaise, les îles Trinidad, Barbade, Martinique, Guadeloupe, Jamaïque, Cuba et autres. M. Michaud a profité beaucoup de ce voyage, et se sent semble parfaitement rétabli.

Le Fonds de Pension des Cheminots

Moncton, N.-B., 10. — M. B.A. Bourgeois, trésorier du Canadian National région de l'Atlantique et M. J.C. Graves, vérificateur du chemin de fer, ont été élus membres du conseil de direction du fonds de pension des chemins de fer du gouvernement Canadien, comme représentant des employés. M. Bourgeois a été élu à la tête du parti.

M. Bourgeois fait partie de ce conseil depuis un grand nombre d'années.

transport des courriers officiels.

— On les récompense, sans doute?

— Oui; en enlevant à un certain nombre des terres sur lesquelles ils avaient travaillé ferme pendant de longues années. On leur donna aux loyalistes qui émigraient des Etats-Unis, au nombre de plus de 23,000, ce qui, ajouté aux 14,000 anciens colons Anglais, donne 42,000 Anglo-Saxons contre 1,500 Acadiens éparpillés en petits groupes aux quatre coins du pays. On les persécuta aussi au point de vue religieux. N'importe, ils tinrent ferme.

En 1805, l'évêque de Québec, pendant sa tournée pastorale, compte plus de 8,000 Acadiens; ils sont 25,000 en 1825, en 1850, ils atteignent le chiffre de 69,000, qui sera porté à 138,000 au recensement officiel de 1881. Le recensement de 1911, donne 169,000 Acadiens, mais il faudrait ajouter au moins 12,000 à ce nombre, parce qu'on compte comme Anglais tous les Acadiens qui répondirent "Yes" à l'insidieuse question "Do you speak English?" ce qui veut dire: Parlez-vous l'anglais?

— Oui, on prétend qu'à ce recensement, plus de 50,000 unités furent perdues, pour le compte français dans le Canada entier.

— Aujourd'hui, il est probable qu'il y a plus de 200,000 Acadiens dans les provinces Maritimes; 300,000 sont dispersés un peu partout dans l'Amérique du Nord.

— Henri Ardis écrit: "Sans l'effroyable tempête du grand dérangement, les Acadiens seraient aujourd'hui un million à deux cent mille" ce qui, dit Lavrillier, ajouté aux trois millions et plus de Canadiens de race française, constituerait un bloc national de quatre millions et demi de Français.

— L'Oiseau Bleu —

UNE CAUSERIE INTERESSANTE

Près de trois cents personnes ont assisté à la démonstration qui eut lieu vendredi soir dernier, au salon d'automobiles de J. Clark & son de cette ville, sous les auspices de la Chevrolet Motor Company.

M. Reed, agent provincial pour cette compagnie et Myers, ingénieurs-mécaniciens, furent les conférenciers de la soirée.

L'assistance fut beaucoup intéressée par un film que l'on montra au cours de la démonstration, faisant voir les différents modes de locomotion bâtis depuis Adam, et les différentes étapes de la construction d'une automobile avec usines Chevrolet.

Deux prix d'assistance, fournis par M. F. E. Fournier, ont été tirés aux sort et gagnés par M. Emile Gagnon et Mme John J. LeBlond.

ELLES OBTIENNENT UN BEAU SUCCES

Quelqu'un disait récemment que, si on en juge par le grand nombre de gens qui assistent aux offices religieux dans la nouvelle église, les paroissiens d'Edmundston aiment beaucoup celle-ci. Nous pourrions ajouter que les nombreuses assistances aux parties de cartes données au profit de l'église, nous assurent que les paroissiens aiment à contribuer généreusement.

LES COMMISSIONS

Le travail de chacune de ces commissions devra former la base des délibérations du congrès. Le travail se fera d'abord en comité, puis les résolutions adoptées, les mémoires préparés et les vœux formulés seront ensuite soumis à la convention en séance soignée pour y être ratifiés par les députés.

Sont de droit membres des différentes commissions, tous les prêtres acadiens et canadiens des Provinces Maritimes; et des îles Madeleine; tout prêtre, à quelque nationalité qu'il appartienne, des servant dans les Provinces Maritimes, les Etats-Unis et la Province de Québec, une paroisse composée en tout ou en partie d'Acadiens; tout sénateur et conseiller législatif acadien; tout député et ex-député acadien et toute personne spécialement invitée par le comité exécutif. Chaque paroisse acadienne a le droit de se faire représenter au congrès par un délégué par cinquante familles. Le choix de ces délégués sera à la majorité des voix à une assemblée publique convoquée à cette fin.

Comité Organisateur

(Le Conseil exécutif de l'Association Nationale)

Président d'honneur, l'hon. Sénateur Poirier; Aumônier, M. l'abbé H.D. Cormier; Président général, l'hon. Juge A.S. Arseneault; 1er Vice-Président, M. le Dr Albert Sormany; 2ème Vice-président, l'hon. J.W. Comeau; 3ème Vice-président, M. Domitien Robichaud; Secrétaire-général, M. Charles D. Hébert; Trésorier-général, M. le Dr F.A. Richard; Avocat-consulte, l'hon. A. J. Léger; Vérificateur, M. Alexandre J. Doucet.

Conseillers

M. l'abbé Arsène Cormier pour le Cap-Breton; l'abbé J. Gallant pour les îles Madeleine; l'abbé Nazaire Poirier pour l'île St-Jean; le Dr Emile LeBlanc pour la Nouvelle-Ecosse; l'hon. P. J. Veniot pour le Nouveau-Brunswick; l'avocat J.L.P. St-Coeur pour les Etats-Unis; l'hon. juge Brault (1) pour la Louisiane; M. Thériault pour le Labrador; les anciens présidents de l'Association Nationale, le président de la Société Mutuelle.

Comité du Monument et du Terrain de la Grand-Pré.

Président, l'hon. Dr D.V. Landry; Secrétaire, M. Ch.D. Hébert; Trésorier, M. Alexandre J. Doucet; Avocat-consulte, Hon. Ant. J. Léger.

Comité de la presse.

Président, Dr Albert Sormany, Edmundston, N.B.; Sec-Rapporteur, M. Alfred Roy, Moncton, N.B.; l'abbé D.F. Léger, Lévisville, N.B.; l'abbé Placide LeBlanc, Port-Félix, N.E.; l'abbé A.A. Léger, Haute-Aboujagane, N.B.; l'abbé P.B. Arsenault, Miramichi, N.B.; M. F. J. Carmel, île St-Jean; M. F. J. Robidoux, Shédiac, N.B.; Gaspard Boucher, Edmundston, N.B.; René Fréchette, Moncton, N.B.; Clément Cormier, Moncton, N.B.; Dr Honoré Cyr, St-Basile, N.B.; P.P. Morais, Caraquet, N.B.; Rufin Arsenault, Ottawa; Isaac LeBlanc, Church Point, N.E.; Prof. J.H. Blanchard, Ch'town, N.B.; Vincent Fother, Yarmouth, N.E.; Hyacinthe Arsenault, Ottawa; J. Allain LeBlanc, N.B.

LE CONGRES NATIONAL

Le travail de chacune de ces commissions devra former la base des délibérations du congrès. Le travail se fera d'abord en comité, puis les résolutions adoptées, les mémoires préparés et les vœux formulés seront ensuite soumis à la convention en séance soignée pour y être ratifiés par les députés.

Sont de droit membres des différentes commissions, tous les prêtres acadiens et canadiens des Provinces Maritimes; et des îles Madeleine; tout prêtre, à quelque nationalité qu'il appartienne, des servant dans les Provinces Maritimes, les Etats-Unis et la Province de Québec, une paroisse composée en tout ou en partie d'Acadiens; tout sénateur et conseiller législatif acadien; tout député et ex-député acadien et toute personne spécialement invitée par le comité exécutif. Chaque paroisse acadienne a le droit de se faire représenter au congrès par un délégué par cinquante familles. Le choix de ces délégués sera à la majorité des voix à une assemblée publique convoquée à cette fin.

LA Rde. Sr. RICHER EST DECEDEE

Lundi dernier est décédée à l'Hôtel-Dieu de St-Basile, la vénérable Sœur Richer, née Eugénie Ranger, ancienne supérieure de cette institution qu'elle a su diriger avec talent et faire progresser malgré les conditions parfois difficiles.

Avec Sr. Maillet, la seule survivante des fondatrices de l'Hôtel-Dieu de St-Basile, Sr. Richer fut l'une des deux supérieures qui ont présidé aux destinées de cette institution qui a accompli dans le comté de Madawaska la plus sainte des œuvres, jusqu'à ces dernières années alors que Sr. Guy fut appelée à en prendre la direction.

La défunte était âgée de 69 ans et était dans sa 47ème année de vie religieuse. Elle laisse sa vieille mère et une sœur demeurant à Ottawa. Ses funérailles ont eu lieu ce matin dans la chapelle du couvent de St-Basile.

Notre population apprendra avec un sincère regret la disparition de cette sainte personne dont le dévouement infatigable fut apprécié en tant de circonstances.

Au nom de toute la population du comté de Madawaska et des habitants des paroisses françaises de la rive américaine, nous offrons aux religieuses de l'Hôtel-Dieu de St-Basile, les plus sincères condoléances dans leur présent deuil.

W. C. MacKENZIE EST DECEDE

M. Colin MacKenzie, jeune avocat très estimé de la ville de Campbellton, vient de mourir après quelques semaines de maladie. Il n'était âgé que de 27 ans.

Il était un des organisateurs du parti libéral dans le comté de Restigouche.

Campbellton, N.B.; W. F. Haché, Meteghan, N.E.; Clarence Cormier, Waltham, E.U.

Comité de colonisation et de la patrie

Président, M. l'abbé J. V. Gaudet; Shédiac, N.B.; Sec-Rapporteur, M. l'abbé Arthur Melanson, Campbellton, N.B.; MM. les abbés J.M. Doucet, Plymton, N.E.; J.W. Levesque, Val d'Amour, N.B.; P.C. Gauthier, Palmer Road, île de St-Jean, N.B.; W.A. Lacroix, Parker Brook, Mad., N.B.; F.M. Lantaigne, Shives-Athol, N.B.; A.H. Cormier, East Margree, N.B.; E.A. Martin, St-Quentin, N.B.; Martin Richard, Lac Baker, N.B.; Hon. Thos. J. Bourque, Richibouctou, N.B.; M. Pius Michaud, Edmundston, N.B.; Dr F.A. Richard, Moncton, N.B.; l'hon. Juge A.T. LeBlanc, Moncton, N.B.; Le député Diotte, Balmoral, N.B.; M. J.L.P. Robichaud, Maxwellton, N.E.; Le député Gallant, Summerside, I.P.E.; MM. François Savoie, Rogersville, N.B.; Stanis Blanchard, Dalhousie, N.B.; P.P. Morais, Caraquet, N.B.; André Doucet, Paquetville, N.B.; Max Richard, Fitchburg, Mass.; Mathias Arsenault, Fitchburg, Mass.; Dr A.H. Bourque, West Newton, Mass.; Nazaire Goguen, Gardiner, Mass.; Robert Williams, Lewiston, Me.

Comité de Législation

Président, Dr Alphonse Sormany, Shédiac, N.B.; Sec-Rapporteur, Hon. A.J. Léger, Moncton, N.B.; MM. les abbés Albert Landry, Cape-Pelé, N.B.; Emile Ouellet, Great-Shenogue, N.B.; François Cormier, St-Anselme, N.B.; Hector Belliveau, St-Anselme, N.B.; Hon. E.L. Girouard, Antigonish, N.E.; Dr L.N. Bourque, Moncton, N.B.; MM. Max Cormier, Edmundston, N.B.; René Rufin Arsenault, Ottawa; Isaac LeBlanc, Church Point, N.E.; Galant, Inverness, C.B.; Dr C. Prof. J.H. Blanchard, Ch'town, N.B.; Vincent Fother, Yarmouth, N.E.; Hyacinthe Arsenault, Ottawa; J. Allain LeBlanc, N.B.

LES COMMISSIONS

Le travail de chacune de ces commissions devra former la base des délibérations du congrès. Le travail se fera d'abord en comité, puis les résolutions adoptées, les mémoires préparés et les vœux formulés seront ensuite soumis à la convention en séance soignée pour y être ratifiés par les députés.

Sont de droit membres des différentes commissions, tous les prêtres acadiens et canadiens des Provinces Maritimes; et des îles Madeleine; tout prêtre, à quelque nationalité qu'il appartienne, des servant dans les Provinces Maritimes, les Etats-Unis et la Province de Québec, une paroisse composée en tout ou en partie d'Acadiens; tout sénateur et conseiller législatif acadien; tout député et ex-député acadien et toute personne spécialement invitée par le comité exécutif. Chaque paroisse acadienne a le droit de se faire représenter au congrès par un délégué par cinquante familles. Le choix de ces délégués sera à la majorité des voix à une assemblée publique convoquée à cette fin.

Comité Organisateur

(Le Conseil exécutif de l'Association Nationale)

Président d'honneur, l'hon. Sénateur Poirier; Aumônier, M. l'abbé H.D. Cormier; Président général, l'hon. Juge A.S. Arseneault; 1er Vice-Président, M. le Dr Albert Sormany; 2ème Vice-président, l'hon. J.W. Comeau; 3ème Vice-président, M. Domitien Robichaud; Secrétaire-général, M. Charles D. Hébert; Trésorier-général, M. le Dr F.A. Richard; Avocat-consulte, l'hon. A. J. Léger; Vérificateur, M. Alexandre J. Doucet.

Conseillers

M. l'abbé Arsène Cormier pour le Cap-Breton; l'abbé J. Gallant pour les îles Madeleine; l'abbé Nazaire Poirier pour l'île St-Jean; le Dr Emile LeBlanc pour la Nouvelle-Ecosse; l'hon. P. J. Veniot pour le Nouveau-Brunswick; l'avocat J.L.P. St-Coeur pour les Etats-Unis; l'hon. juge Brault (1) pour la Louisiane; M. Thériault pour le Labrador; les anciens présidents de l'Association Nationale, le président de la Société Mutuelle.

Comité du Monument et du Terrain de la Grand-Pré.

Président, l'hon. Dr D.V. Landry; Secrétaire, M. Ch.D. Hébert; Trésorier, M. Alexandre J. Doucet; Avocat-consulte, Hon. Ant. J. Léger.

Comité de la presse.

Président, Dr Albert Sormany, Edmundston, N.B.; Sec-Rapporteur, M. Alfred Roy, Moncton, N.B.; l'abbé D.F. Léger, Lévisville, N.B.; l'abbé Placide LeBlanc, Port-Félix, N.E.; l'abbé A.A. Léger, Haute-Aboujagane, N.B.; l'abbé P.B. Arsenault, Miramichi, N.B.; M. F. J. Carmel, île St-Jean; M. F. J. Robidoux, Shédiac, N.B.; Gaspard Boucher, Edmundston, N.B.; René Fréchette, Moncton, N.B.; Clément Cormier, Moncton, N.B.; Dr Honoré Cyr, St-Basile, N.B.; P.P. Morais, Caraquet, N.B.; Rufin Arsenault, Ottawa; Isaac LeBlanc, Church Point, N.E.; Prof. J.H. Blanchard, Ch'town, N.B.; Vincent Fother, Yarmouth, N.E.; Hyacinthe Arsenault, Ottawa; J. Allain LeBlanc, N.B.

Suite à la page 7